

Alençon, le

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint **l'appel à projets 2026** du contrat de ville pour les quartiers prioritaires de Saint-Michel et Saint Sauveur - Pont Féron.

Le contrat de ville 2024-2030 repose sur les thématiques transversales pour la mise en œuvre d'actions répondant aux enjeux prioritaires identifiées par l'État et la ville en concertation avec les habitants et articulées avec les stratégies nationales, soit :

- **Le développement économique et l'emploi** : le contrat de ville mobilise l'ensemble des dispositifs existants pour faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers.
- **La cohésion sociale** : le contrat de ville prévoit des mesures de soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels ou sportifs pour favoriser le lien social sur le territoire ;
- **Le renouvellement urbain et le cadre de vie** : le contrat de ville participe aux créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel, l'installation de nouvelles activités dans le quartier et le développement de l'attractivité des quartiers ;
- **La jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes** : le contrat de ville permet de soutenir tous les jeunes dans leur parcours et de lutter contre toutes formes de discrimination ;

Nous vous invitons à répondre avant le **27 février 2026** en transmettant vos dossiers selon la procédure détaillée.

Afin de vous accompagner dans vos démarches, nos services restent à votre disposition pour toute information que vous jugerez utile.

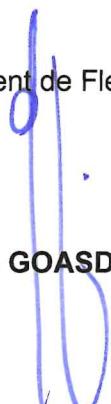
Nous vous prions de croire, madame, monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le préfet



Hervé TOURMENTE

Le président de Flers Agglo



Yves GOASDOUÉ

